



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'U.E.

Hub de mobilité Hydrogène - routier et maritime

Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , GIE -
Groupement d'intérêt économique , Laboratoire de recherche

Domaines secondaires

Économies d'énergie , Énergies renouvelables , Climat , Innovation , Filières , Création
d'emplois

Date de fin de publication

31 décembre 2022

L'appel à projets "Hub de mobilité Hydrogène routier et maritime" vise à développer le recours à l'hydrogène renouvelable dans le secteur de la mobilité en substitution aux carburants fossiles.

Échéances

Les dossiers sont instruits en continu.

L'appel à projets s'achève le **31 décembre 2022**.

Objectifs

appuyer sur les secteurs et les atouts régionaux au sein desquels l'Hydrogène apporte une véritable plus-value, avec 3 volets prioritaires (les usages et écosystèmes en maritimes, en mobilité lourde et les infrastructures d'envergure régionale de production et d'avitaillement

Bénéficiaires

les maîtres d'ouvrage publics et privés tels que les collectivités locales, les ports commerciaux, les sociétés de transport routier de marchandises, les énergéticiens et développeurs du secteur hydrogène ou des énergies renouvelables, les affréteurs de navires et de barges fluviales, les sociétés de pêche et de conchyliculture.

Montant

Soutien aux études préalables externes pour faciliter la structuration et la mise en œuvre du projet. Délai de 3 ans pour la réalisation. Taux d'aide maximum : 50%.

Soutien aux investissements considérés prioritaires (production, distribution, mobilité). Taux d'aide maximum : jusqu'à 65% du surcoût environnemental selon la nature de l'équipement, l'analyse économique et la taille de l'entreprise.

Critères de sélection

Les usages et écosystèmes maritimes

Avec la large façade océanique de la Nouvelle-Aquitaine, et le dynamisme de sa filière maritime, l'Hydrogène peut être un vecteur de verdissement du transport et de l'écosystème maritime.

Les usages en mobilité lourde (autocars, bus, poids lourds, BOM)

L'existence d'axes routiers régionaux importants peut favoriser le déploiement de solution de mobilité alternative à hydrogène.

Les infrastructures d'envergure régionale de production et d'avitaillement d'hydrogène vert

L'implantation des grands axes routiers et portuaires doit permettre d'organiser le réseau des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène vert et bas carbone selon un maillage régional cohérent.

Le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine aux projets soutenus s'effectuera en fonds propres et/ou sur fonds européens FEDER (PO 2021-2027).

A noter : En partenariat avec la Direction Régionale de l'ADEME, la Région invite les porteurs de projets à rechercher une synergie et une complémentarité des aides régionales et de l'ADEME pour leur projet.

Comment faire ma demande ?

Les porteurs de projets doivent remplir et renvoyer la fiche de demande préalable, puis dans un second temps le dossier de candidature.

Correspondants

Direction de l'énergie et du climat

15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575
86021
Poitiers Cedex

05 49 38 47 55